



## **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :**

### **Relais Petite Enfance**

Passé au conseil municipal du 26/06/2025 pour une mise en place au 25/08/2025.

## **SOMMAIRE :**

### 1. Présentation de la structure

- Établissement
- Horaires
- Équipe
- Réglementations et assurance

### 2. Missions du Relais Petite Enfance

### 3. Les différents services proposés

- Les ateliers d'éveil collectifs
- Les rendez vous aux familles et professionnels du secteur
- Les actions formatives et informatives

### 4. Annexes

## 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### Établissement

Le Relais Petite Enfance (RPE) est une structure municipale située au 8 place du général de Gaulle à RONCHIN (59790).

Les coordonnées téléphoniques sont : 03.20.57.09.54.

L'adresse mail est : [rpe@ville-ronchin.fr](mailto:rpe@ville-ronchin.fr)

Le RPE est un lieu gratuit de vie, d'écoute, d'information, d'animation et d'accompagnement qui accueille parents, enfants, professionnels ou futurs professionnels de la petite enfance du secteur de la ville de Ronchin.

### Horaires

Le RPE est ouvert en période scolaire pour les ateliers d'éveil collectifs réservés au professionnels de l'accueil individuel du lundi au jeudi de 9h15 à 11h:

Les rendez-vous se tiennent tous les jeudis de 13h30 à 17h (période scolaires ET vacances scolaires), ils se prennent par téléphone ou par mail avec l'équipe du RPE.

L'équipe du RPE est joignable par téléphone tous les jours de 9h à 17h.

La RPE est fermé :

- Les week-ends
- Les deux semaines de vacances scolaires de Noël
- Les 3 premières semaines du mois d'Août
- Le RPE peut également fermer sur décision exceptionnelle de M. le Maire.
- Il se peut que le RPE soit fermé totalement ou en partie lors de mouvements de grève.

### Équipe

L'équipe se compose de :

- 1 responsable EJE (0,2 ETP)
- 1 animatrice EJE (0,5 ETP)
- 1 animatrice (0,3 ETP)

### Réglementations et assurance

Le Relais Petite Enfance fonctionne conformément :

- Au code de santé publique
- Aux instructions en vigueur de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)
- Aux lois régissant le fonctionnement des RPE et relatives à la mise en place du Service Public Petite Enfance

Un contrat d'assurance de responsabilité civile, souscrit par la commune de Ronchin, garantit les dommages causés aux usagers en lien avec les matériels et agents communaux.

## 2. MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

### L'information et l'accompagnement des familles

#### 1. Informer les parents

Le RPE est un lieu ressource pour informer les familles sur l'offre du territoire en matière de mode d'accueil et ainsi réfléchir au plus adapté à leurs besoins en fonction de leurs caractéristiques et de leur coût. Le RPE peut s'appuyer sur monenfant.fr pour délivrer l'ensemble de ces informations et se mettre en lien avec les familles en demande.

#### 2. Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

Lorsque les familles souhaitent recourir à un professionnel de l'accueil individuel, le RPE favorise la mise en relation en les renseignant sur les assistants maternels en activité sur le territoire.

Sur le plan des relations d'emploi, l'accompagnement du RPE consiste en une information d'ordre général sur les droits et les obligations des salariés et employeurs. S'agissant de questions plus spécifiques en matière de législation, le RPE oriente les employeurs vers les instances spécialisées.

### L'information et l'accompagnement des professionnels

#### 1. Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

Le site monenfant.fr permet de valoriser l'offre d'accueil des assistants maternels et de faciliter la mise en relation avec les parents. La réglementation impose que les assistants maternels agréés s'inscrivent sur le site et renseignent leurs disponibilités. Le RPE peut les assister dans l'accomplissement de ces démarches.

Le RPE est un lieu ouvert pour des échanges entre professionnels de la petite enfance pendant certains temps dédiés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

#### 2. Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

Le RPE propose des ateliers d'éveil pour les professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent. Ces temps sont un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci.

Le départ en formation continue constitue un enjeu de qualité d'accueil. Le RPE facilite l'accès à la formation continue en recueillant les besoins, et peut constituer des groupes en vue de réaliser des inscriptions collectives aux formations.

#### 3. Lutter contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du secteur

Le RPE peut offrir un accompagnement individuel aux professionnels en situation de sous activité. Cet accompagnement vise à identifier les freins à l'activité, à mettre en valeur la personne et ses compétences, l'aider si besoin dans l'élaboration de son projet d'accueil ou de son CV.

Les informations dispensées par le RPE doivent permettre à un futur professionnel d'appréhender le métier. Le RPE informe également au sujet des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

### 3. LES DIFFÉRENTS SERVICES PROPOSÉS

#### Les ateliers d'éveil collectifs:

Des temps d'ateliers sont proposés aux professionnels de l'accueil individuel, et les enfants qu'ils accueillent, afin de leur offrir un espace d'échanges, de rencontres et d'accompagnement à leur professionnalisation.

##### Organisation

- Ces ateliers démarrent à 9h15 et se terminent aux alentours de 11h00.
- Ils se tiennent essentiellement dans les locaux du RPE et peuvent s'organiser dans d'autres espaces selon les propositions d'animation.
- L'organisation de ces ateliers se fait pour une période donnée (généralement entre chaque vacances scolaires). Les professionnels sont sollicités en amont pour s'inscrire à différents créneaux.
- Si les dates de retour des inscriptions ne sont pas respectées le RPE ne pourra pas assurer la participation aux ateliers.
- Pour des raisons d'équité et de partage, les créneaux demandés ne sont pas tous attribués, le partage est fait de manière à ce que les ateliers profitent à tous.
- Une liste d'attente est mise en place en fonction de la libération de certains créneaux. Il est attendu que les professionnels préviennent au plus tôt l'annulation de leur venue afin que cela puissent profiter à d'autres.

##### Cadre et règles de fonctionnement

###### Cadre :

- Lors de ces ateliers la jauge est fixée à 1 animateur pour 10 enfants. Le nombre de professionnels bénéficiant de l'atelier dépend alors du nombre d'enfants avec lesquels ils se rendent au RPE.
- Les ateliers sont cadrés par une charte qui doit être signée par l'ensemble des professionnels venant aux ateliers afin d'assurer une cohérence dans les pratiques, une sécurité physique et affective de chaque usager, et un respect mutuel (cf ANNEXES –Charte d'accueil d'éveil collectifs du RPE- et -Coupon d'adhésion à la charte du RPE-).
- Afin que les professionnels puissent venir aux ateliers avec les enfants qu'ils accueillent il est demandé une autorisation parentale de fréquentation du RPE qui doit être renouvelée chaque année et donnée avant toute première participation (cf ANNEXE – Autorisation parentale de fréquentation du RPE-).

## Règles de fonctionnement :

- Pendant les ateliers les enfants restent sous la responsabilité de l'accompagnant.
- Il est demandé de prévenir le plus rapidement possible le RPE en cas de maladie contagieuse repérée après un accueil durant lequel l'enfant aurait été en contact d'autres personnes.
- Adultes et enfants marchants doivent venir avec des chaussures exclusivement réservées à la salle du RPE.
- Le RPE ne fournit aucun change, le professionnel doit s'assurer de venir avec le nécessaire pour chaque enfant.
- La prise de photographie ne concerne que l'enfant sous la responsabilité de l'adulte concerné. Les photos d'autres enfants sont interdites.

## Les rendez-vous aux familles et aux professionnels du secteur

Des rendez-vous individuels peuvent être proposés dans le cadre du guichet unique afin de répondre à toutes questions relatives aux modes d'accueil de la commune. Ces rendez-vous permettent un contact privilégié et une réponse personnalisée à chaque besoin exprimé en lien avec la petite enfance et les différents modes d'accueil.

### Organisation

- Les rendez-vous se prennent par téléphone ou par mail avec les animateurs du RPE. Il est possible de se rendre directement sur place pour tous renseignements mais sans assurance que quelqu'un puisse recevoir la demande.
- Les rendez-vous se tiennent les jeudis après midi.
- Un numéro de téléphone ou une adresse mail sera demandée afin de pouvoir contacter les usagers en cas d'annulation ou de report du rendez-vous.
- Il est attendu de prévenir le RPE le plus tôt possible de toute annulation de rendez-vous afin que le créneau puisse profiter à d'autres.
- Le RPE se réserve le droit de ne plus proposer d'autre rendez-vous après plusieurs rendez-vous non honorés sans avoir été prévenu.

## Les actions formatives ou informatives

Différentes actions en lien avec ses missions de professionnalisation, de formations et d'informations peuvent être proposées par le RPE aux familles et professionnels de la petite enfance du secteur.

Ces actions peuvent être des réunions d'informations collectives, des conférences, des temps de formation, etc.

Le RPE s'engage à proposer ce type d'actions et de projets en lien avec les besoins repérés du territoire.

Il est possible de faire des demandes et des propositions d'action ou de partenariat qui seront étudiées par l'équipe du RPE en lien avec la politique petite enfance de la commune.

#### 4. ANNEXES

- Charte des ateliers d'éveil collectifs du RPE
- Coupon d'adhésion à la charte du RPE
- Autorisation parentale de fréquentation du RPE

Le présent règlement a été validé par le conseil municipal et ne pourra être modifié que par ce dernier. Le règlement entrera en vigueur au 25 août 2025.

*Jean Michel FENDISNE*  
Date et signature :  
M. le Maire  
le 09/07/2016



MAIRIE de RONCHIN

## ANNEXE 1 – Charte des accueils du RPE

# CHARTE DES ACCUEILS COLLECTIFS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Cette charte a pour but de définir le cadre permettant d'assurer le bien-être des enfants et le bon déroulement des séances.

## CADRE D'ACCUEIL ET POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

### ENGAGEMENTS DES ANIMATEURS-RICES

- > Offrir un espace d'accueil adapté aux enfants et aux adultes.
- > Gérer les modalités d'inscription en visant l'équité dans un rapport de confiance.
- > Être à l'écoute, mettre à disposition des outils et transmettre ses connaissances.
- > Accueillir les propositions et initiatives concernant les activités et la vie du relais.
- > Prévenir en cas d'activités spécifiques s'il faut des vêtements adaptés.
- > Faire preuve de neutralité.
- > Être garant ou cadre des accueils collectifs (charte et règlement).

Il n'y a aucune relation de hiérarchie entre les animateurs rices et les assistant-e-s maternel-le-s.

### ENGAGEMENTS DES ADULTES PRÉSENTS AU RELAIS

- > Respecter le cadre et les règles des accueils collectifs (voir règlement et charte).
- > Respecter ses missions et la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant.
- > Respecter les pratiques professionnelles de chacun et faire preuve de bienveillance.
- > Faire preuve de discrétion professionnelle (respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, confidentialité des propos tenus et des moments partagés dans le cadre du RPE).
- > Utiliser raisonnablement son téléphone : ceux-ci sont mis sur silencieux et les appels urgents se font en dehors de l'espace collectif.
- > La prise de photos est possible mais n'oublions pas "Quand je suis photographié je ne suis pas accompagné".
- > S'assurer de ne pas photographier les autres enfants.
- > Il est possible d'évoquer des situations professionnelles en veillant bien à ne pas émettre de jugement vis-à-vis de quiconque. Dans la mesure du possible, privilégier l'appel ou la prise de rendez-vous avec l'animatrice en dehors du temps d'accueil.
- > Aucune situation de conflit ne doit être évoquée en présence de l'enfant.
- > Contribuer au rangement en fin d'atelier.

Le RPE est un espace de jeu et d'éveil pour les jeunes enfants qui restent sous la responsabilité de leur assistant-e maternel-le.



## ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURITÉ AFFECTIVE DE L'ENFANT

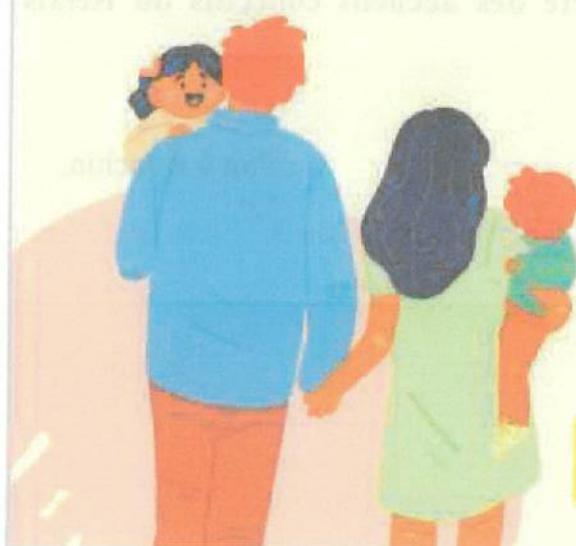
- > Respecter les émotions de l'enfant et adopter une attitude bienveillante et de disponibilité.
- > Si les échanges entre adultes sont importants, la priorité doit rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leurs jeux et explorations.
- > Se mettre à hauteur des enfants, s'asseoir pour les accompagner du regard et de la parole, se positionner en adulte "phare" qui éclaire et sécurise la zone de jeu et de découverte.
- > Éviter la recherche de résultat dans le jeu ou l'activité proposée mais favoriser une recherche de plaisir.
- > Les surnoms, diminutifs sont à réservé à la famille pour un usage privé.
- > Respecter au maximum le rythme de l'enfant lors des accueils.
- > Le déroulé de l'atelier (temps de regroupement, chanson d'accueil, proposition d'activité...) offre des repères et peut varier selon les lieux et animateurs rices.

Prévoir doudous et tétines pour le réconfort et les laisser en libre accès.



## AUTONOMIE DE L'ENFANT

- > L'enfant est une personne à part entière qui mérite une attention individuelle et respectueuse.
- > Offrir à l'enfant la liberté de choisir son jeu, de le détourner, d'y consacrer la durée qu'il souhaite.
- > Laisser l'enfant explorer à son rythme en l'encourageant, le valorisant et en lui faisant confiance.
- > Lors d'activités manuelles, garder à l'esprit que l'esthétisme n'est pas le but recherché et que ces activités ne sont pas à destination de tous les enfants.
- > Accompagner l'enfant qui souhaite faire un jeu ou participer à une activité.



Ville de  
**RONCHIN**

## ANNEXE 2 – Coupon d'adhésion à la charte



### COUPON D'ADHÉSION à LA CHARTE DES ACCUEILS COLLECTIFS du Relais Petite Enfance

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Atteste avoir lu et adhère à la charte des accueils collectifs du Relais Petite Enfance.

Fait à Ronchin,  
Le

Signature :

#### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Relais Petite Enfance de Ronchin est amené pour la gestion de ses activités à récolter et traiter des données à caractère personnel, notamment avec pour finalité : • S'assurer de l'engagement du professionnel au respect du cadre des accueils collectifs. Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées par le Relais Petit Enfance de la mairie de Ronchin, dans le strict cadre de sa mission d'intérêt public afin de répondre à la finalité ci-dessus. Vous avez des droits sur ces données personnelles : accès, rectification, limitation, opposition ou effacement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Relais Petite Enfance (03 20 57 09 54). Vos données sont conservées pendant le temps de fréquentation du Relais Petite Enfance et de conservation de pièces de gestion soit une durée maximale de 10 ans.

## ANNEXE 3 – Autorisation parentale de fréquentation du RPE



### RELAIS PETITE ENFANCE - AUTORISATION PARENTALE

#### Responsable 1 :

NOM / Prénom : .....

adresse : .....

téléphone : .....

#### Responsable 2 :

NOM / Prénom .....

adresse : .....

téléphone : .....

Nom et Prénom de l'assistant(e) maternel(le)/Garde à domicile : .....

#### Autorisent leur(s) enfant(s) :

Nom / Prénom .....

Date de naissance .....

Nom / Prénom .....

Date de naissance .....

- ◆ A participer aux activités organisées par le Relais petite enfance de la ville de RONCHIN, pour l'année .....

Fait à :

Le :

Signature des parents :

#### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Relais Petite Enfance de Ronchin est amené pour la gestion de ses activités à récolter et traiter des données à caractère personnel, notamment avec pour finalité : • Recueillir l'autorisation parentale afin de permettre à leur enfant et à son assistant(e) maternel(le) de fréquenter le Relais Petite Enfance et de recueillir un numéro de téléphone, une adresse en cas d'urgence.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées par le Relais Petit Enfance de la mairie de Ronchin, dans le strict cadre de sa mission d'intérêt public afin de répondre à la finalité ci-dessus. Vous avez des droits sur ces données personnelles : accès, rectification, limitation, opposition ou effacement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Relais Petite Enfance (03 20 57 09 54). Vos données sont conservées pendant le temps de validité de cette autorisation parentale, et de conservation de pièces juridique soit une durée de 5 ans au maximum.

